CPTS EST Réunion :
Kit du groupe de travail

Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie, Bras-Panon,
Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes, Sainte-Rose

CPTS EST
Communauté Professionnelle Territoriale
de Santé de l'Est de la Réunion

La CPTS

Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est un mode d'organisation des acteurs de la santé d'un territoire qui souhaitent se réunir autour d'un projet de santé commun.

Début 2023, environ 430 CPTS étaient décomptées à l'échelle nationale. La CPTS Est Réunion est une des 6 CPTS présentes sur l'île. Elle s'étend sur les communes de Ste Suzanne, St André, Salazie, Bras Panon, La Plaines des Palmistes, Ste Rose et St Benoît.

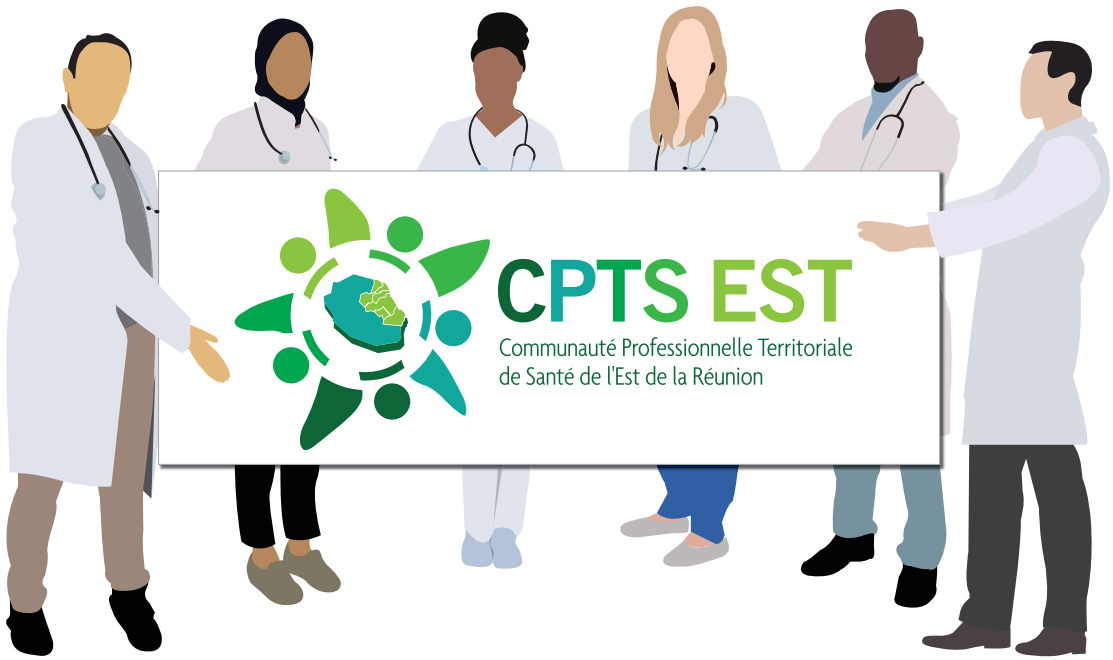

Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie, Bras-Panon,
Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes, Sainte-Rose

CPTS EST
Communauté Professionnelle Territoriale
de Santé de l'Est de la Réunion

Adhérer à une CPTS

En adhérent à la CPTS Est Réunion, votre implication est importante mais vous n'avez aucune obligation de participation aux actions de la CPTS Est Réunion.

Vous être libre de choisir de vous investir à votre façon !

- En vous rendant disponible aux événements
- En participant à un groupe de travail sur les missions de la CPTS
- En faisant remonter vos idées et vos problématiques rencontrées dans l'exercice de vos fonctions
- En partageant les actualités et informations que vous recevez par mail ou via les réseaux sociaux
- En parlant à vos confrères ou à vos partenaires des actions menées par la CPTS
- En les invitant à adhérer, etc.

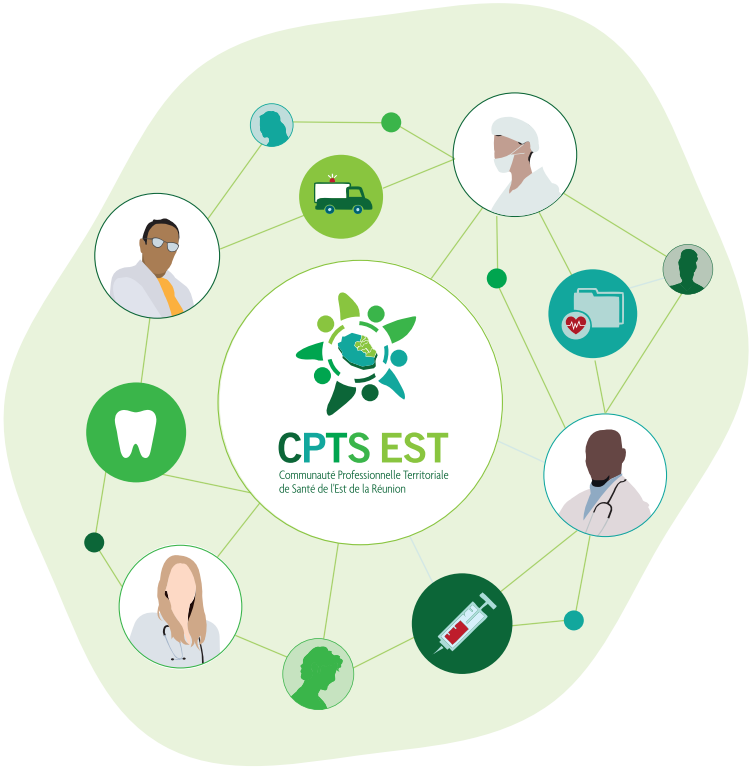

Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie, Bras-Panon,
Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes, Sainte-Rose

CPTS EST
Communauté Professionnelle Territoriale
de Santé de l'Est de la Réunion

Sommaire

Le projet de santé et ses actions

Le groupe de travail : Le fonctionnement

- Son rôle
- Son budget
- Sa composition

Le groupe de travail : Les profils

- Le coordonnateur
- Le référent
- Le membre actif

Le groupe de travail : Participer

- Mes avantages
- Comment participer ?
- Mes engagements

Le projet de santé et ses actions

Les CPTS sont des associations conçuent autour d'un projet de santé développé par les professionnels de santé du territoire. Le projet de santé de la CPTS Est est composé de 6 actions. Ces actions, classées dans 5 missions de travail qui viennent répondre aux problématiques et enjeux du territoire de l'est de la Réunion.

Pour rendre ces projets concrets, faciliter leur mise en œuvre et s'assurer qu'ils répondent réellement aux besoins de santé du territoire, chaque action est portée par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé volontaires : les groupes de travail.

Le projet de santé et ses actions

Mission 1 :

Faciliter l'accès à un médecin traitant et améliorer la prise en charge des SNP en ville

Mission 2 :

Organiser le parcours pluriprofessionnel autour :

- des patients diabétiques
- des enfants présentants des troubles du développement
- des victimes de violence intrafamiliales

Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie, Bras-Panon, Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes, Sainte-Rose

CPTS EST
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de l'Est de la Réunion

Le projet de santé et ses actions

Mission 3 :

Activité physique adaptée, développer la prévention à l'échelle d'une population

Mission 4 :

Définir un plan d'actions de gestion des crises sanitaires

Mission 5 :

Accompagnement des professionnels de santé et attractivité du territoire

Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie, Bras-Panon, Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes, Sainte-Rose

CPTS EST

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de l'Est de la Réunion

Le groupe de travail et son fonctionnement

1) Quel est le rôle du groupe de travail ?

Chaque action du projet de santé de la CPTS Est est portée par un groupe de travail pluridisciplinaire.

Son rôle est de mettre oeuvre des projets pour atteindre les objectifs fixés dans le projet de santé. Le groupe de travail sera notamment guidé par l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) qui fixe les indicateurs à privilégier et les critères d'obtention des subventions.

En 2 mots...

Les groupes de travail composés d'adhérents de la CPTS, développent et mettent en œuvre les actions du projet de santé.

Le groupe de travail et son fonctionnement

2) Quel est le budget pour les projets du groupe de travail ?

Chaque action dispose d'un financement propre devant permettre la mise en place des projets et l'indemnisation des professionnels de santé impliqués dans les groupe de travail.

L'ACI fixe l'enveloppe annuelle des missions et détermine :

- Une part fixe annuelle (définie selon la mission). Son versement se fait de 75% au début de l'année N et 25% au début de l'année N+1.
- Une part variable qui est déterminée par objectif. Le versement se fait à la fin de chaque année selon l'atteinte de l'objectif.

Une indemnisation est prévue par la CPTS pour participer à la perte de revenus des soignants adhérents impliqués dans un groupe de travail. Cette indemnisation de perte de revenus se base sur la grille des URPS.

En 2 mots...

Les groupes de travail disposent d'un budget déterminé par l'assurance maladie.
Une part variable dépend de l'atteinte des objectifs.

Le groupe de travail et son fonctionnement

3) Composition du groupe de travail

Le groupe de travail se compose d'une équipe pluridisciplinaire de personnes physiques adhérentes à la PTS et volontaires ayant un lien avec l'action donnée et/ou un intérêt pour le sujet.

Une limite maximum arbitraire est fixée à 10 membres par groupe de travail afin de faciliter la communication et la mise en place des projets. Ce chiffre pourra évoluer selon le projet et sa complexité.

Un groupe de travail sera piloté par un ou plusieurs référents, eux même accompagnés du coordonnateur/ -trice.
Tout adhérent de la CPTS, peut également rejoindre le projet et renforcer les équipes en tant que membre actif du groupe.
Les référents du groupe et le coordonnateur ont la possibilité d'inviter d'autres entités, partenaires, experts du sujet externe à l'association afin de collaborer sur l'action.

En 2 mots...

Un groupe de travail se compose de 10 adhérents volontaires (max). Un ou plusieurs référents sont désignés pour guider et organiser le groupe

Le groupe de travail : les profils

Le coordonnateur : son rôle

Le coordonnateur de la CPTS ou le salarié représentant, accompagne chaque groupe de travail dans l'organisation des projets, veille au bon déroulement des actions et rapporte les avancées du groupe aux membres du Bureau.

En 2 mots...

Le coordonnateur met en marche les groupes de travail et les accompagne au quotidien dans leurs démarches et dans le développement de l'action.

Le groupe de travail : les profils

Le référent : son rôle

Le référent s'est porté volontaire pour représenter une des actions de la CPTS, s'impliquer et se rendre disponible dans le cadre de cette action. Il est garant de l'avancée du projet.

Au sein de la CPTS Est, chaque groupe de travail est coordonné par un binôme-référent.

En 2 mots...

Le référent est garant de l'avancée de l'action qu'il représente. Il organise les projets et encourage et mobilise les membres du groupe de travail

Le groupe de travail : les profils

Le membre actif : son rôle

Le membre actif s'est porté volontaire pour rejoindre un groupe de travail sur lequel il souhaite s'impliquer et donner de son temps. Le membre actif est une personne physique adhérente qui participe au fonctionnement de l'association ainsi qu'à la réalisation de son objet en participant activement au groupe de travail.

En 2 mots...

Le membre actif accompagne la réalisation des actions du groupe de travail. Il est force de proposition et participe aux projets

Le groupe de travail : les profils

L'assistante administrative : son rôle

Seconder la coordinatrice dans ses fonctions et s'assurant des réservations de salles de réunion, de traiteur etc. Faire le lien entre les missions, s'occuper de la comptabilité et répondre aux besoins de le CPTS.

Le groupe de travail : participer

Pourquoi rejoindre un groupe de travail ?

- Rencontrez les professionnels de santé de votre territoire.
- Participez à un projet pluri-professionnel sur les enjeux du territoire et améliorez le quotidien des soignants et des patients.
- Donnez votre avis et partagez votre vision sur les actions communes du territoire misent en oeuvre par la CPTS.
- Représentez votre profession et expliquez votre quotidien et vos problématiques sur le territoire et participez à l'évolution des pratiques.
- Développez une vision globale qui intègre les contraintes des autres professions et/ou établissements.

Le groupe de travail : participer

Comment y participer ?

Les adhérents de la CPTS peuvent demander à participer à tous les groupes de travail de la CPTS. La demande se fait par e-mail auprès de la coordinatrice.

Les référents des groupes de travail et le coordonnateur, valident ou non la candidature en fonction du nombre de membres, de leur profession et des besoins de l'action. Le groupe de maximum 10 adhérents doit pouvoir accueillir différentes professions.

Le groupe de travail : participer

Quels sont mes engagements en tant que membre ?

Le membre volontaire s'engage à participer activement au groupe de travail et ses projets et contribuer à son développement et l'avancée des missions.

- Prendre part aux discussions et participer activement au groupe de travail.
- Répondre aux sollicitations du groupe.
- Participer aux réunions sur les sujets sur lesquels le membre s'est porté volontaire et prévenir de son absence..
- Accepter ou proposer des tâches selon ses capacités et les besoins du groupe. Une fois une tâche attribuée et acceptée, le membre s'engage à la réalisée dans le temps imparti.
- Respecter les décisions prises par la majorité du groupe de travail et s'y conformer.
- Etre bienveillant et agir dans l'intérêt du groupe et de sa mission sans freiner sa progression.
- Se conformer à la politique générale de l'association, guidée par le Bureau, dans un soucis de cohérence des actions menées par les différents groupes de travail.

Contactez-nous !

Coordinatrice : Alexandra TODOROVIC

cpts.estreunion@gmail.com

06 93 88 00 69

Assistante : Claire Bertrand

contact.cptsestreunion@gmail.com

06 92 08 12 00

www.cptsestreunion.fr

CPTS EST REUNION

6 rue Le Corbusier

97470 SAINT-BENOIT

Adhérer via notre plateforme HelloAsso :

https://www.helloasso.com/associations/cpts-est/adhesions/adhesion-a-la-cpts-est-reunion-2024

Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie, Bras-Panon,
Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes, Sainte-Rose

CPTS EST
Communauté Professionnelle Territoriale
de Santé de l'Est de la Réunion